

Les descendants de Sulpice



11 05 1864 : consentement par Adrienne Goulet

(épouse de Joseph Darnault) à Pauline Darnault, sa fille

pour son mariage avec Alfred Duchézeau

N° 201.

11 Mai 1864.

M. 10193.

Consentement

par M^o Darnault-Goulet

au mariage de ^{Gelle} Darnault sa fille.

M^e Berthe, not^r

11 mai 1864



Cours de l'enseignement
à Mariages



Fait en vertu de la loi

M. de Mont. M. Jean - Baptiste
Louis - Berthe et Collège, natif de Valongay
Chef - lieu de Canton, arrondissement de Valongay
(Indre), Soupirant
à Compara :

Madame Adrien - Sathurin - Marie - Antoinette
Goulet, propriétaire demeurant Ville de Valongay, se présente
assistée et autorisée de M. Joseph - Charles - Barnaud,
aussi propriétaire demeurant même Ville

Laquelle a, par le présent, déclaré consentir au
Mariage que Madame - Pauline - Céline - Barnaud, ses filles
principales, son profession demeurant à Valongay, se propose
de contracter avec M. Alfred - Soupirant, Chef de bureau à
la Préfecture, demeurant à Valongay.

En conséquence elle a autorisé sa dite fille à
contracter le mariage devant son officier de l'état civil et
ministre du culte qu'il appartiendra, absolument et sans
qu'elle y soit présente

Elle a également autorisé sa dite fille à
faire et signer le contrat qui doit régler préalablement
le contentieux civil de ce mariage, et ce dans le sens
qu'il lui conviendra

Et sans que son présent et autorisation puisse
être par la suite l'occasion du contrat qui peut être
l'objet de ce mariage

Donné acte :

M. de Mont. M. Jean - Baptiste
à Compara :

L'arrêté honnorable devant quatre
L'organe

Lecture faite le long de cette ambassade
notaire

Barnaud fils

a. Goulet
maire

P. de Mont. M. Jean - Baptiste
de Valongay le 11 mai 1864 f. 36. 103. 2. 2. 2. 2.

de Valongay, arrondissement de Valongay

P. de Mont. M. Jean - Baptiste

